



N° DEL 2020.06.03/063

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2020**



Thème : TRANSPORTS 1

Objet : Convention de partenariat pour les navettes valléennes entre la commune et le syndicat intercommunal à vocations multiples

Convocation :

Date : 28/05//2020

Affichage : 28/05/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21

Le **mercredi 3 juin 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DJEFFAL Mohamed, GAILLARD Éliane, PROREL Alain, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

PETELET Renée donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FROMM Gérard ;
BRUNET Pascale donne pouvoir à RAVEL Fanny ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLA

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : RAVEL Fanny

Considérant que depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée Briançon, à savoir Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et le Monétier-les-Bains en collaboration avec la SAS « SCV Domaine skiable » ont développé un service de navettes valléennes « Monétier-Briançon » gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques, ski nordique ou carte d'hôtes en cours de validité ;

Considérant que cette prestation, indispensable au bon fonctionnement de la station de Serre-Chevalier Vallée Briançon était traditionnellement financée par le syndicat intercommunal à vocations multiples et la SAS « SCV domaine skiable », la commune de Briançon participant sur la part du syndicat intercommunal à vocations multiples ;

Considérant que la SAS « SCV domaine skiable » par courrier en date du 31 août 2017, a informé les partenaires de sa volonté de ne pas renouveler ce partenariat ;

Vu la délibération n° DEL 2017.01.27/012 du conseil municipal du 27 janvier 2017, relative au maintien du service de navettes valléennes pour la saison 2016/2017 ;

Vu la délibération n° DEL 2017.11.08/168 du conseil municipal du 8 novembre 2017, relative à la participation de la commune de Briançon au financement du service de navettes valléennes pour la saison 2017/2018 ;

Vu la délibération n° DEL 2019.12.18/216 du conseil municipal du 18 décembre 2019, relative à la participation de la commune de Briançon au financement du service de navettes valléennes pour la saison 2018/2019 ;

Considérant qu'afin de maintenir ce service indispensable, la commune de Briançon, en partenariat avec le syndicat intercommunal à vocations multiples, souhaite continuer à renforcer les services de transport pour les saisons hivernales 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 ;

Il apparaît nécessaire que la commune s'engage financièrement pour chaque saison à hauteur de :

- 1/3 de la participation du SIVM,
- 1/4 du remboursement de l'avance du conseil départemental 05 jusqu'à son remboursement intégral,
- 1/4 du reste à financer,

Pour mémoire, le montant total de la participation de la commune pour la saison 2018/2019 était de 103 770, 74 euros.

Une convention fixant les termes de ce partenariat est jointe en annexe.

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De valider la participation de la commune de Briançon au financement du service de navettes valléennes ;
- D'approuver les dispositions de la convention ci-après annexée ;
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSPORTS 1 DEL 2020.06.03/063

PUBLIÉ LE **09 JUIN 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



Blank lined area for writing, consisting of seven horizontal lines.





CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
TRANSPORTS 1 N° DEL 2020.06.03/063

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À
VOCATIONS MULTIPLES ET LA COMMUNE
DE BRIANÇON POUR LE MAINTIEN LE
NAVETTES VALLEENNES



ENTRE

Le **syndicat intercommunal à vocations multiples** de Serre-Chevalier ci-après désigné SIVM représenté par sa présidente en exercice Madame Sylvie DAO-LENA dûment habilité à signer la présente convention.

D'UNE PART,

ET

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2020.06.03/063 du 3 juin 2020.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, une convention tripartite était signée entre le département des Hautes-Alpes, autorité alors compétente, le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVM) et serre-chevalier vallée domaine skiable (SAS « SCV domaine skiable ») pour la prise en charge financière par chacune des parties des services de transports saisonniers en renforts de ceux mis en place par le département pour la desserte de la station de Serre-Chevalier en période hivernale.

Depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée, à savoir Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et le Monêtier-les-Bains en collaboration avec la SAS « SCV Domaine skiable » ont développé un service de navettes valléennes « Monêtier-Briançon » gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques, ski nordique ou carte d'hôtes en cours de validité.

Pour la saison hivernale 2016/2017 la SAS SCV « domaine skiable » s'étant en partie désengagée financièrement, le montant de la participation de la commune est passé de 32 198,91 euros à 66 666,00 euros et une convention de partenariat a été signée.

Par courrier en date du 31 août 2017 SAS « SCV domaine skiable », a informé les partenaires de sa volonté de ne pas renouveler ce partenariat.

Pour la saison hivernale 2018/2019, le montant de la participation de la commune s'est élevé à 103 770, 74 euros et une convention de partenariat a été signée.

Ce service étant indispensable, la commune de Briançon, en partenariat avec le syndicat intercommunal à vocations multiples, souhaite continuer à renforcer les services de transport pour les saisons hivernales 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 ;

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La commune de Briançon s'engage à participer au financement des navettes valléennes « SERRE CHE BUS » ou « SKI BUS » Serre-Chevalier - Briançon pour la saison 2019/2020 et les deux saisons suivantes à hauteur de :

- 1/3 de la participation du SIVM,
- 1/4 du remboursement de l'avance du Conseil départemental 05 jusqu'à son remboursement intégral,
- 1/4 du reste à financer,

Le montant fera l'objet d'une actualisation après l'arrêt définitif des résultats financiers de chaque saison hivernale.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le règlement de la participation de la commune de Briançon sera effectué auprès du syndicat intercommunal à vocations multiples après émission d'un titre de recettes par celui-ci.

ARTICLE 3 - DURÉE

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux pour la saison 2019/2020 et les deux saisons suivantes.

ARTICLE 4- ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour le SIVM** : en la mairie de Saint-Chaffrey sise route du Pont levis, 05330 Saint-Chaffrey
- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Briançon le

La présidente du SIVM,
Sylvie DAO-LENA.

Le Maire de Briançon,
Gérard FROMM.